



DÉFINITION	Maladie virale fréquente et très contagieuse survenant le plus souvent à la fin de l'hiver et au début du printemps.
SYMPTÔMES	Fièvre légère, éruption généralisée accompagnée de démangeaisons .L'éruption évolue dans le temps: rougeur, vésicules, croûtes.
PÉRIODE D'INCUBATION	10 à 21 jours. Le plus souvent de 14 à 16 jours.
PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ	1 à 2 jours avant le début de l'éruption et jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ou jusqu'à ce que les lésions soient recouvertes de croûtes.
DURÉE DE LA MALADIE	7 à 10 jours environs
PRÉVENTION ET MESURES DE CONTRÔLE	Le vaccin contre la varicelle peut-être administré dans les 5 jours suivant le contact avec une personne atteint de varicelle. Diriger vers le médecin les personnes immunosupprimés et les femmes enceintes qui n'ont jamais fait la maladie.
EXCLUSION	Ne pas exclure, si l'enfant peut participer aux activités normal du centre. ¹

¹  CANADA, MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2000), *La santé des enfants-en service de garde éducatifs*, Sainte-Foy, Les publications du Québec, 271 pages.